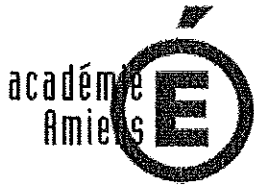




Amiens, le 16 mars 2012



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

RECTORAT

Division
des Examens
et Concours

Dossier suivi par :

Christine COULOMBEL
03.22.82.38.66

Christelle BATIFOULIER
03.22.82.69.76

Mama TAHRI
03.22.82.69.43

Fax
03 22 82 39 83

Mél.
ce.dec@ac-amiens.fr

20, Boulevard Alsace Lorraine
80063 Amiens cedex 9

Horaires d'ouverture

8h00 à 18h00
Du lundi au vendredi

**Le Recteur de l'académie d'Amiens
Chancelier des Universités**

à

Mesdames et Messieurs les chefs d'Etablissements

S/C de Madame et Messieurs les Directeurs
des Services Départementaux de l'Education Nationale
de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme

Mesdames et Messieurs les Directeurs d'établissement
d'enseignement général, technologique et agricole

Objet : Inscriptions au DNB – Session de juin 2012

Je me permets de vous préciser que, pour les élèves scolarisés en classe de 3^{ème} inscrits au Diplôme National du Brevet -session de juin 2012-, aucun changement d'établissement (suite à un conseil de discipline ou autre) ne sera pris en compte à partir du **20 avril 2012**.

Les candidats resteront inscrits dans leur établissement d'origine et seront affectés dans l'établissement « centre écrits » dont dépend cet établissement pour passer les épreuves.

Je me tiens à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour le Recteur et par délégation,
Le chef de la Division des Examens et Concours

Sophie LUQUET